



Suspension des exécutions forcées dépôt dossier surendettement

Par **Marguetite**, le **29/10/2019** à **15:29**

bonjour

j'ai déposé un dossier de surendettement .

un huissier a contre moi une exécution de paiement de 33000 euros.

mon dossier n'a pas encore été traité.

j'ai mis un courrier à ma demande de surendettement en demandant au président de la commission,

d'interrompre l'exécution forcée et les saisies qui vont en résulter.

saurais je rapidement si mon recours a été accepté ou faut il que je crains

l'arrivée de L'huissier .

merci pour votre réponse